

LA SÉLUNE INFOS travaux

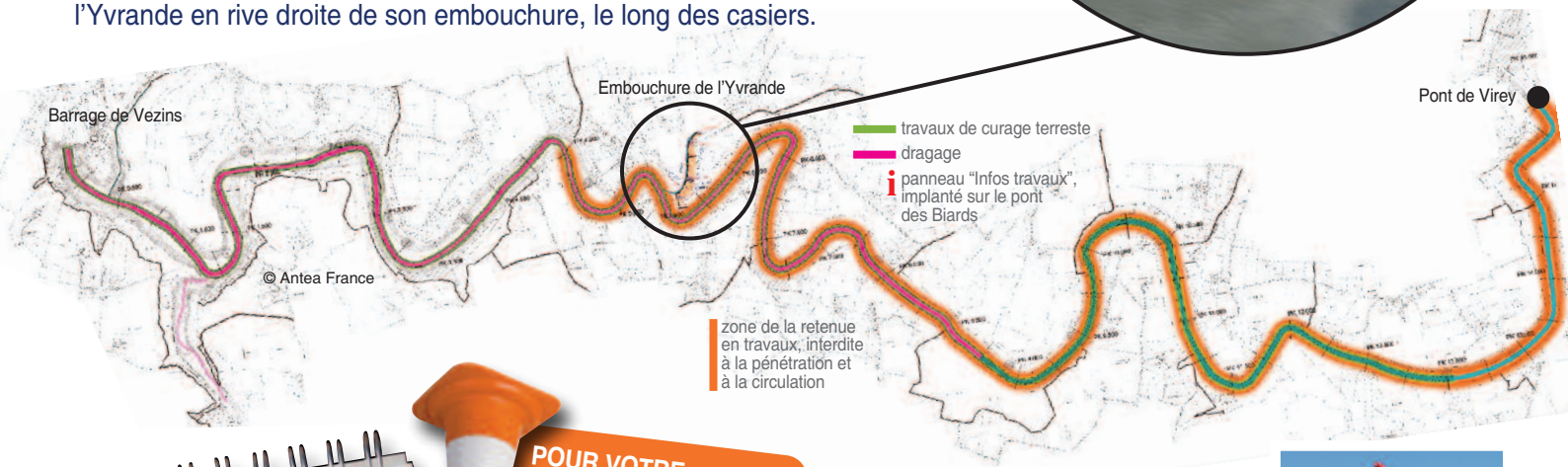
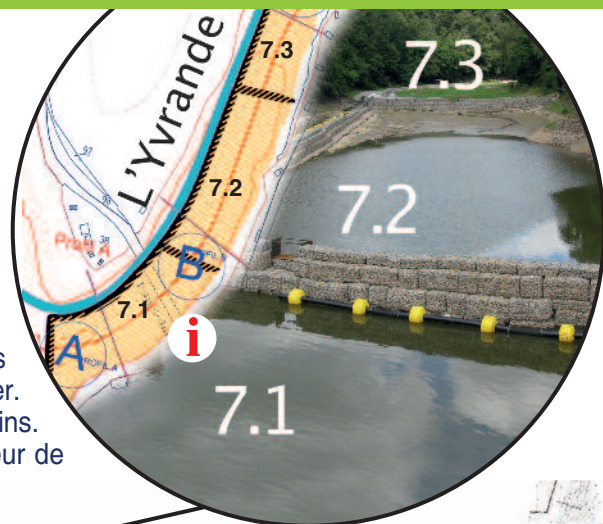


PRÉFECTURE DE LA MANCHE - DDTM DE LA MANCHE - MISSION BARRAGES DE LA SÉLUNE

N°2 - OCTOBRE 2017

Les travaux de la gestion sédimentaire progressent...

Les premiers travaux, débutés en mars 2017, ont été consacrés dans un premier temps à la stabilisation des sédiments de l'Yvrande, affluent de la Sélune. Ces sédiments, contaminés en métaux lourds, sont confinés sur place pour éviter que l'érosion de la rivière ne les transporte vers l'aval. Ainsi, des digues en gabions ont été réalisées pour fixer les sédiments sur place lors de l'abaissement du plan d'eau. Ces digues constituent 3 casiers remplis en plusieurs étapes afin de laisser le temps aux sédiments de décanter. Les sédiments contaminés seront ainsi recouverts de 3 m de sédiments sains. Ces aménagements sont complétés par la dérivation définitive du lit mineur de l'Yvrande en rive droite de son embouchure, le long des casiers.



RÉALISÉ PENDANT L'ÉTÉ 2017 :

- **Juin 2017** : début de construction du casier 7.3. Baisse du plan d'eau à 56 m NGF le 12 juin.
- **Juillet 2017** : fermeture du casier 7.3, construction du 7.2 par méthode nautique. Début des travaux terrestres en queue de retenue. Baisse du plan d'eau à la cote 54 m NGF atteinte le 2 août.
- **Août 2017** : fermeture du casier 7.2. Remplissage par refoulement de la drague dans le casier 7.3. Réalisation du casier 2. Poursuite des travaux terrestres en queue de retenue.
- **Septembre 2017** : Remplissage du casier 7.2, poursuite des travaux terrestres en aval du pont de la République.
- **Octobre 2017** : abaissement du plan d'eau à la cote 52 m NGF.

POUR VOTRE SÉCURITÉ

- **Il est interdit** par l'arrêté préfectoral du 17 mars 2017 de pénétrer et de circuler à l'intérieur des limites de la retenue depuis le pont de Virey jusqu'en aval du lieu-dit « La Ville » aux Biards.
- **Il est interdit** de pénétrer dans les enceintes du chantier matérialisées par des barrières et des panneaux spécifiques.

LES 6 PROCHAINS MOIS :

- **Octobre - Novembre** : poursuite des travaux de terrassements terrestres en queue de retenue.
- **Octobre - Décembre** : constitution du casier 9.1 jusqu'à la fin décembre.
- **Octobre - Mars** : poursuite du dragage dans le secteur des ponts des Biards.
- **Mars 2018** : création du casier 1.



Plongeurs à l'œuvre pour la confection des digues en gabions avant l'abaissement du plan d'eau. Photos © DDTM50/MBS

LES TRAVAUX D'EXTRACTION DES SÉDIMENTS



Travaux de curage terrestre et stockage dans l'emprise du lit majeur au niveau de l'ancien pont de la République. Photo © DDTM50/MBS



Un atelier de curage composé de trois pelleteuses. Celle qui extrait les sédiments du lit de la rivière est attachée à une pelleteuse en arrière pour lui éviter de s'enliser. Photo © DDTM50/MBS

Le curage terrestre

L'abaissement progressif de la retenue permet aux rives exondées de se ressuyer pour assurer une portance satisfaisante aux pelleteuses. Celles-ci, de type « marais », avec des largeurs de chenilles importantes, travaillent directement depuis les berges et viennent retirer les sédiments situés dans le lit mineur de la rivière pour les déposer sur les rives. Ces matériaux sont ensuite repris par une seconde pelleteuse, voire une troisième (travail en ligne), qui les éloignent de la berge et les déposent dans des casiers de stockage.



La Ville d'Arles et son extracteur situé à l'avant du navire. Photo © DDTM50/MBS

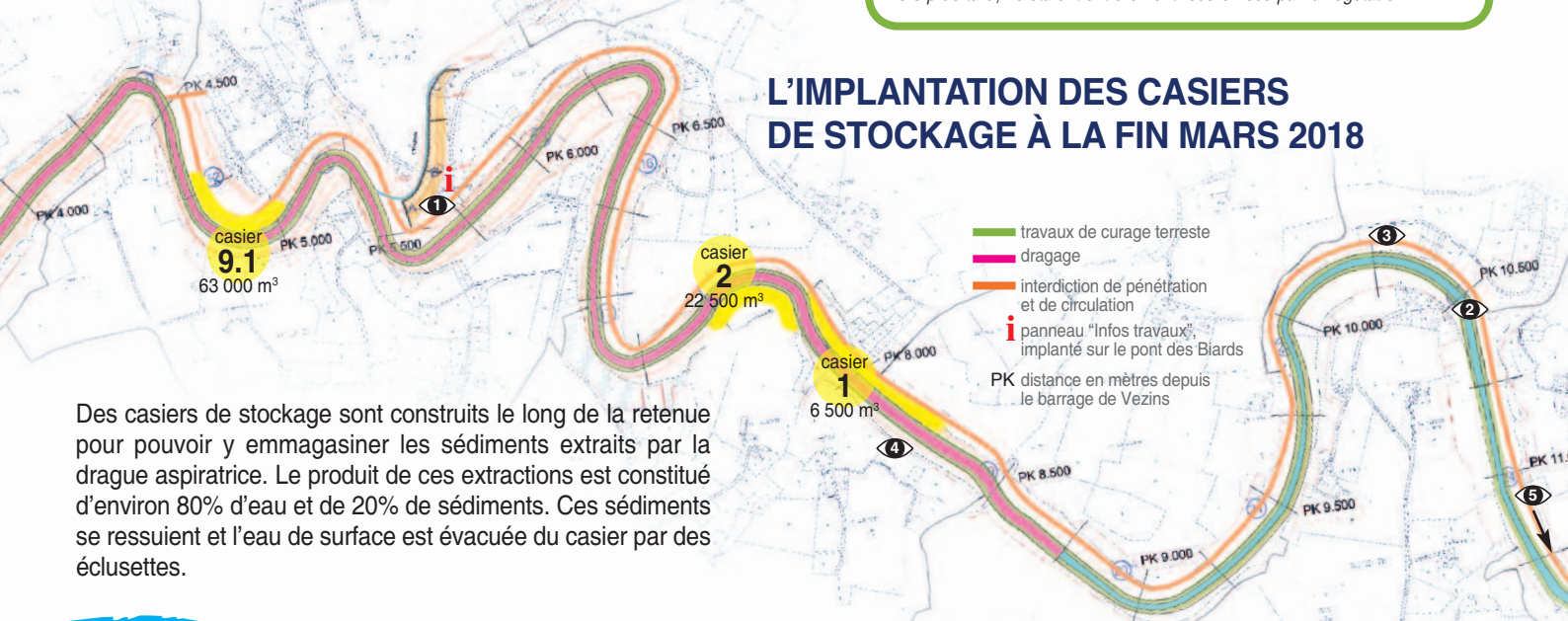
Le dragage

La "Ville d'Arles", drague aspiratrice de 18 m de longueur pour 6,45 m de largeur, travaille sur la Sélune depuis la mi-juillet. Ce navire à faible tirant d'eau, d'une puissance de 550 CV, permet d'éroder les sédiments déposés dans le lit mineur de la Sélune et de les refouler dans des casiers de stockage. Dans un premier temps, les sédiments ont été dirigés vers les casiers créés au niveau de l'Yvrande (7.3 et 7.2) à 3.5 km en aval du lieu d'extraction, ils sont maintenant refoulés vers d'autres casiers à une cadence de 900 m³/h.



Ces dépôts, situés en amont du pont de la République, sont issus du curage terrestre du lit mineur de la Sélune qui a été opéré en juillet. À peine deux mois plus tard, ils étaient entièrement recolonisés par la végétation.

L'IMPLANTATION DES CASIERS DE STOCKAGE À LA FIN MARS 2018



Des casiers de stockage sont construits le long de la retenue pour pouvoir y emmagasiner les sédiments extraits par la drague aspiratrice. Le produit de ces extractions est constitué d'environ 80% d'eau et de 20% de sédiments. Ces sédiments se ressuent et l'eau de surface est évacuée du casier par des éclusettes.

INFO EMPLOIS

En moyenne, une cinquantaine de personnes travaillent sur le chantier (encadrement, travaux terrestres, nautiques et en carrière, entretien). Parmi elles, 12 personnes, principalement originaires du sud-Manche, ont été recrutées en contrat d'insertion professionnelle dans le cadre de la mise en œuvre de la clause sociale inscrite au marché de travaux par le maître d'ouvrage. L'organisation, la coordination entre la maîtrise d'ouvrage, l'entreprise et les opérateurs de l'emploi et de l'insertion sont assurées par la facilitatrice des clauses sociales du conseil départemental, en charge du sud-Manche, en lien étroit avec la coordinatrice insertion Région Ouest du Groupe Vinci.